

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'AMIENS

18/01/2019

N° E19000004 /80

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 15 janvier 2019, la lettre par laquelle le président de la communauté de communes du Val de l'Aisne demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- le projet de zonage d'assainissement de la commune de Margival ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

Vu l'arrêté du vice-président du Conseil d'Etat en date du 28 novembre 2018, chargeant par intérim Monsieur Michel DURAND des fonctions de président du tribunal administratif d'Amiens ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Philippe DELEHAYE, officier de la gendarmerie nationale en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au président de la communauté de communes du Val de l'Aisne et à Monsieur Philippe DELEHAYE. Copie en sera adressée pour information au maire de Margival.

Fait à Amiens, le 18/01/2019

Le président par intérim,



Michel DURAND